



COMMUNE
DE
PARBAYSE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 4 avril 2023

Nombre de Conseillers

en exercice : 11

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Votants : 11

Le 4 avril 2023 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de **PARBAYSE**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur la convocation de M. Nicolas LAPUYADE, Maire, affichée le 30 mars 2023 et transmise par voie électronique le même jour, et sous la présidence de ce dernier.

PRESENT(E)S : M. LAPUYADE Nicolas, Maire, M. BESINAU Mathieu, M. PINCK Mickaël, M. LIBSIG Olivier, Adjoints, M. PRUDENCE Nicolas, M. BULHOES Kévin, M. LOPEZ Jean-Marc, Mme ROCK Clémentine, Mme OUKABLI Hayate.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Mme LACASSAGNE Laurie (pouvoir à M. LOPEZ Jean-Marc), Mme PAPA Muriel (pouvoir à M. LOPEZ Jean-Marc)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BULHOES Kévin

N°DL040423-03 : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET COMMUNAL

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, lors de cette même séance,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer les résultats du CCAS dissout au 31/12/2022

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : - 1 936.08 €

- un excédent reporté de : 172 092.06 €

- un excédent de fonctionnement du CCAS de : 5 283.07 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **175 439.05 €**

- un excédent d'investissement de : 9 840.79 €

- un excédent des restes à réaliser de : 18 861.28 €

Soit un excédent de financement de : **28 702.07 €**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de la commune comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT 175 439.05 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 0.00 €

RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 175 439.05 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 9 840.79 €

Fait à PARBAYSE, le 04/04/2023

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nicolas LAPUYADE



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 06/04/23

Mise en ligne sur le site internet le 06/04/23